

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M TACCONE – Mme SANS - M ROUDET – M BLANC - Mme JACONO - M DARASSE – Mme MAUREL – M MOLIERES – Mme ALCOUFFE – Mme MARTY - Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : néant

Etaient absents : MM FABRE et DOMINGUEZ.

Date de la convocation : 17 janvier 2018

Secrétaire de séance : M ROUDET

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- Recomposition du conseil communautaire suite au rattachement des communes de Missècle et Moulayrès
- Réfection du lavoir – demande de subvention
- Equipement numérique à l'école – demande de subvention
- Caution salle communale
- Programme voirie intercommunale 2018
- Demande de prêt de salle par un professionnel
- Projets communaux à long terme
- Compte-rendu des commissions intercommunales
- Questions et informations diverses

**DCM 2018-001**

**RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AU RATTACHEMENT DES COMMUNES DE MISSECLE ET DE MOULAYRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout avec le rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès,

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée de l'obligation de modifier la composition du Conseil de Communauté suite au rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès.

Madame le Maire précise que lors de la dernière composition, les conseils municipaux s'étaient prononcés à la majorité qualifiée pour une répartition selon l'accord local soit avec 37 délégués.

Aujourd'hui, la recomposition porterait à 42 délégués selon le droit commun ou à 39 délégués selon l'accord local (2 délégués de plus, 1 pour Missècle et 1 pour Moulayrès).

Pour cela, Madame le Maire propose de fixer à 39 le nombre de délégués communautaires, conformément à la possibilité d'un accord local et d'approuver la répartition du nombre de délégués communautaires comme indiquée ci-après. Les Communes adhérentes sont représentées au conseil de communauté dans les conditions suivantes :

- Lautrec : 4 délégués
- Vielmur sur Agout : 4 délégués
- Saint-Paul Cap de Joux : 2 délégués
- Damiatte : 2 délégués
- Fiac : 2 délégués
- Guitalens-l'Albarède : 2 délégués
- Vénès : 2 délégués
- Serviès : 1 délégué
- Fréjeville : 1 délégué
- Montdragon : 1 délégué
- Cuq : 1 délégué
- Jonquières : 1 délégué
- Saint-Julien du Puy : 1 délégué
- Brousse : 1 délégué
- Teyssode : 1 délégué
- Viterbe : 1 délégué
- Saint-Genest de Contest : 1 délégué

- Cabanès : 1 délégué
- Carbes : 1 délégué
- Puycalvel : 1 délégué
- Montpinier : 1 délégué
- Moulayrès : 1 délégué
- Laboulbène : 1 délégué
- Magrin : 1 délégué
- Prades : 1 délégué
- Missècle : 1 délégué
- Peyregoux : 1 délégué
- Pratviel : 1 délégué

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué désigneront, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la composition du futur conseil communautaire du Laurécois - Pays d'Agout à 39 délégués, conformément à un accord local, selon la répartition détaillée ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **DCM 2018-002**

#### **REFECTION DU LAVOIR**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation du lavoir communal sis avenue de Lavour qu'il serait nécessaire de réaliser. Il s'agit de rejoiner toutes les pierres du bâti et de la voute mais également de reprendre l'étanchéité des bassins. L'eau qui s'en écoule doit être canalisée pour ne pas sur la propriété du riverain. Considérant l'intérêt de conserver ce petit patrimoine bâti en bon état de conservation, elle présente le devis de M LAUTARD dont le montant s'élève à 10 787.00 € (professionnel non soumis à la TVA).

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien du Conseil Départemental pour réaliser ces travaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de restaurer le lavoir communal sis avenue de Lavour.
- SOLLICITE le soutien du Conseil Départemental dans le cadre du FDT – Axe 4, mesure 4, pour financer cette opération dont le montant est estimé à 10 787.00 €.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DCM 2018-003**  
**EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper les classes maternelles de vidéos projecteurs et tableaux blancs interactifs tactiles. Les cours seraient plus dynamiques, les écoliers plus participatifs et attentifs. C'est surtout une volonté politique de développer le numérique à l'école.

Elle présente un devis de la société EQUASYS dont le montant s'élève à 3 780.00 € HT et propose de demander le soutien de l'Etat pour cet investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de faire l'acquisition de TBI et vidéos projecteurs pour équiper les deux classes de maternelle.
- VALIDE le devis de la société EQUASYS d'un montant de 3 780.00 € HT ou 4 536.00 € TTC.
- SOLLICITE le soutien de l'Etat dans le cadre de la DETR. L'opération serait financée à hauteur de 30 % du montant HT par la subvention de la DETR, soit 1 134 €, le solde, soit 3 402.00 € serait autofinancé par la commune.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DCM 2018-004**  
**REFECTION DES FACADES DU PRESBYTERE DE ST MARTIN**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de reprendre les façades très dégradées du presbytère de St Martin. Elle présente le devis de l'entreprise PAUTHE dont le montant s'élève à 30 912.94 € HT. Cette restauration permettra de préserver le bâtiment et de conserver le patrimoine communal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander le soutien du Conseil Régional pour financer cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la restauration des façades du presbytère de St Martin.
- SOLLICITE le soutien du Conseil Régional dans le cadre du FRI pour financer cette opération dont le montant est estimé à 30 912.94 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **DCM 2018-005**

### **CAUTION LORS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 30 novembre 2017 portant sur les tarifs de locations des salles communales à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal décidait également d'encaisser les chèques de caution.

Madame le Maire précise que cette disposition est difficilement applicable. Souvent les demandes de locations sont faites tardivement et pour connaître la solvabilité du bailleur, il faut un délai de 10 à 60 jours selon les cas. Elle propose au Conseil Municipal de demander le dépôt d'un chèque de caution à la remise des clés et celui-ci ne serait encaissé qu'en cas d'état des lieux non conforme à l'issue de la location de la salle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE que le chèque de caution déposé par les personnes désirant louer une salle communale ne sera encaissé qu'en cas d'état des lieux non conforme à l'issue de la location.

## **COMPTE RENDU**

### **VOIRIE – PROGRAMME 2018**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le programme des travaux de voirie qui seront effectués par la communauté de communes en 2018 ; à savoir : de l'église de Lacapelle à Bel Air, de la route de Graulhet à St Genest, des Cazettes à la Vidalié. Si le budget le permet, la voie communale de la RAGT sera ajoutée à ce programme.

### **LAC DE LA CAHUZIERE**

Madame le Maire invite l'assemblée à participer à la traditionnelle journée de nettoyage du lac St Charles. De nombreuses personnes ont déjà communiqué leur intention d'y participer. Cette année, deux groupes seront formés : une équipe procèdera au nettoyage à proprement dit, l'autre fera des plantations. Les arbustes seront fournis par l'entreprise de M RIVALS.

Madame le Maire précise que la matinée de nettoyage se termine par un repas offert par la société de pêche et la municipalité.

Monsieur MOLIERES signale qu'un jeu du parcours de santé est endommagé. Il faudrait signaler aux services techniques de le réparer.

### **STE BARBE 2018**

Madame le Maire transmet aux conseillers municipaux l'invitation à la Ste Barbe du centre de secours de St Paul Cap de Joux qui se tiendra à St Paul le 3 février prochain.

### **CHEMINS COMMUNAUX**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a recensé les voies d'intérêt communal où les services techniques doivent intervenir. Elle demande aux élus s'ils ont des trous à signaler. Sont donc à rajouter sur la liste les voies suivantes : le chemin des Vignes, L'Oustalou, chemin rural de Vialas, parking de la Cahuzière, de Lacapelle à en Layzac et la rue des Rosiers. Madame MAUREL signale également qu'il y a des arbustes à enlever au lieu-dit en Tronc.

Monsieur TACCONE signale que l'armoire France Télécom située près du carrefour de Notre Dame est toujours ouverte. Le secrétariat en fera à nouveau le signalement.

### **DEMANDE AXA ASSURANCES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'AXA Assurances l'a contactée pour organiser une réunion d'information dans le but de présenter une offre promotionnelle santé aux Damiattois. La compagnie d'assurances sollicite le prêt gratuit de la salle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se référant à la délibération fixant le tarif de location des salles municipales, rappelle que le coût est de 20 €.

### **RENCONTRE AVEC M CARCENAC**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a rencontré le sénateur, Monsieur CARCENAC, qui a présenté aux élus la loi de finances 2018. Plusieurs maires de l'ancien canton de St Paul ont souhaité que Monsieur le Sénateur puisse faire cette présentation aux conseillers municipaux. Ainsi, une réunion d'information est programmée le 7 février à 18H30 à la mairie de St Paul. Madame le Maire convie les membres du conseil municipal à y participer.

### **RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION SOCIETE ENERGIE VERTE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que selon les termes de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2018, la société Energie Verte est autorisée à exploiter l'usine hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet et ce pour 40 ans.

### **REUNIONS**

Madame le Maire convoque les adjoints pour une réunion le 7 février, la commission des finances le 5 mars et indique que le prochain conseil municipal se tiendra le 22 février.

### **ECOLE**

Madame SANS demande si les services techniques ne pourraient arranger le sol devant les cages de foot. Un trou s'est formé et les écoliers tachent leurs vêtements avec la boue.

Madame VIDAL signale également qu'il y a une grosse flaque d'eau devant les poteaux de basket.

Madame SANS interpelle Madame le Maire sur le nombre d'enfants présents à la garderie alors qu'il n'y a qu'une personne pour les surveiller.

L'effectif est très variable sans qu'une cause n'ait pu être avancée par le personnel pour expliquer le nombre d'enfants plus important certains soirs. Madame le Maire demandera donc au personnel communal de faire un relevé de présence tous les ¼ d'heure sur 15 jours pour avoir une idée précise du fonctionnement de la garderie.

### **PROJETS SUR LE LONG TERME**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MOLIERES qui avait souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur MOLIERES fait le constat que Damiatte devient un village dortoir. Avec la disparition des commerces (épicerie fermée, plus de marché hebdomadaire), ce phénomène ne fait que s'accroître. Il propose de réfléchir à recréer un centre bourg, un pôle pluriactivité pour dynamiser le village, apporter du lien social. L'espace communal du Rec pourrait accueillir une nouvelle mairie, un lieu d'accueil pour les associations, des commerces et un cabinet médical. Tout serait centralisé et accessible. Monsieur TACCONE souligne l'intérêt de créer une place centrale.

Madame le Maire signale qu'une étude avait déjà été menée en partenariat avec le CAUE pour créer un commerce face à la tuilerie. Cependant, la société Imérys n'avait pas donné suite à la proposition d'achat du terrain où étaient situés les anciens bureaux de l'usine. Monsieur MOLIERES justifie le choix du Rec puisque le terrain est communal et constructible. Madame le Maire rappelle qu'un emplacement réservé est porté au PLU de Damiatte pour déplacer le stade de foot au Carbounel. Il faut cependant acquérir le terrain.

### **TRAVAUX**

Monsieur MOLIERES demande à Madame le Maire si les services techniques ne pourraient nettoyer la façade de la salle des fêtes et des ateliers côté avenue de Graulhet. Monsieur ROUDET jugerait utile d'installer un panneau de stationnement interdit car il y a souvent des véhicules garés sur le trottoir devant les ateliers municipaux. D'ailleurs, dernièrement, les services techniques n'ont pu utiliser le camion municipal un samedi pour dégager un arbre sur une voie communale, faute d'avoir accès à l'atelier en raison d'une voiture mal stationnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23H20.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 25 janvier 2018*

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>  <i>Absent</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>  <i>Absent</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>